ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 91690

Texte de la question

Mme Annie Genevard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le phénomène de radicalisation islamiste au sein des écoles. Le nombre de signalements a considérablement augmenté depuis 6 mois. La plupart des personnes recrutées en France pour faire le djihad en Syrie ont moins de 25 ans. Les jeunes sont donc la principale cible des recruteurs et de la propagande de l'État islamique. Or il semblerait qu'aucun dispositif de signalement n'existe pour les jeunes lorsqu'ils ne sont plus au lycée. Force est de constater que malheureusement les établissements de l'enseignement supérieur, comme les universités, n'échappent pas à ce fléau. Au lendemain des terribles attentats qui ont frappé la France, il est urgent de mettre en place tous les moyens possibles pour lutter contre ce phénomène. Aussi souhaiterait-elle que le Gouvernement étende le dispositif mis en place dans les collèges et les lycées à l'enseignement supérieur. Elle la prie d'une part de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière et d'autre part lui préciser les moyens qu'il mettra en œuvre à cette fin.

Données clés

Auteur : Mme Annie Genevard
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91690
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 décembre 2015, page 9823
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)